

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Février 2022

Sommaire

TSA-algerie.dz- 08 février 2022- Détenus d'opinion en grève de la faim : Me Abdelghani Badi accusé	3
Tsa-algerie.dz- 09 février 2022- Amnesty dénonce la « répression » des partis politiques en Algérie	5
Tsa-algerie.dz- 09 février 2022- Procès de Khaled Drareni : le parquet requiert l'aggravation de la peine	6
Tsa-algerie.dz- 20 février 2022- Dix personnes arrêtées pour prostitution à Alger	7
<i>Jeune Afrique- le 21 février 2022 Algérie : avec l'arrestation de Zaki Hannache, la répression franchit un nouveau cap</i>	8
HRW - le 21 février 2022- Trois ans après le début du mouvement du Hirak, la répression se durcit	12
Elwatan-dz.com – Le 22 février 2022- Appels à la libération de Zaki Hannache	17
Elwatan-dz.com – Le 22 février 2022- Le coordinateur du MDS en prison depuis près de huit mois : Le procès en appel de Fethi Gharses programmé pour le 1er mars	19
Liberté Algérie - le 23 février 2022 - IL A ÉTÉ LANCÉ PAR DES ACTEURS CONNUS POUR LEUR ENGAGEMENT DANS LE HIRAK	20
Liberté Algérie - le 23 février 2022- MENACÉ DE DISSOLUTION- Le PST saisit le premier ministre	23
Elwatan-dz.com – Le 23 février 2022- Concrétisation des revendications du hirak : Une nouvelle initiative politique	24
Elwatan-dz.com – Le 26 février 2022- Il plaide pour une alternative démocratique : Le RCD alerte sur la «dégradation» de la situation politique du pays	26
Liberté Algérie - le 27 février 2022 - RÉVISION DE LEUR STATUT ET INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE - Les juges haussent le ton	28
Tsa-algerie.dz- 08 février 2022- FFS : « Les politiques répressives ne font qu'accentuer la crise »	30

Une quarantaine de détenus d'opinion ont entamé fin janvier dernier une grève de la faim à la prison d'El Harrach pour protester contre les chefs d'accusation qui pèsent sur eux, selon plusieurs organisations et avocats, alors que le parquet d'Alger a démenti.

Certains détenus ont été transférés vers d'autres pénitenciers, ont indiqué leurs proches et leurs avocats. Une mesure que l'avocat Abdelghani Badi confirme et qualifie, dans un entretien mardi ce mardi 8 février dans *El Watan*, de « mesure punitive ».

Me Badi affirme aussi que plus de 40 détenus ont entamé une grève de la faim alors que le parquet d'Alger a démenti dans un communiqué l'existence d'un tel mouvement à la prison d'El Harrach. « Nous étions étonnés par les déclarations du parquet, surtout que ce démenti est intervenu après l'entrée en grève de la faim de certains détenus », indique l'avocat engagé dans la défense des détenus d'opinion.

M.Badi dénonce le refus de la direction de la prison d'appliquer l'article 64 de la loi régissant les établissements pénitentiaires qui dispose que les grévistes de la faim doivent être isolés des autres détenus.

« Nous considérons, de ce fait, que le transfert de ces détenus vers d'autres prisons est, d'un côté, une mesure punitive, de l'autre, elle vise à casser ce mouvement qui s'est élargi par la suite, dans la mesure où la grève a été observée par plus de 40 détenus », dit-il.

Selon lui, 23 détenus ont fait l'objet de mesures de transfert vers les prisons de Berrouaghia et de Bouira. « Ce chiffre concerne ceux qui sont poursuivis dans des affaires dans lesquelles nous nous sommes constitués en tant qu'avocats de la défense. Mais, selon les informations données par nos clients, le nombre des détenus d'opinion dans la seule prison d'El Harrach dépasse les 100 personnes », précise-il.

Interrogé sur les accusations de maltraitance des détenus émises par leurs familles, l'avocat répond : « Je pense que ces familles ne peuvent pas inventer des faits imaginaires pour induire

en erreur les parents et les proches des détenus. Même ceux qui sont restés à la prison d'El Harrach nous ont informés que ce transfert s'est fait avec violence. »

Abdelghani Badi assure dans ce sens que le collectif de la défense examine cette affaire « de maltraitance des détenus » et recueille des témoignages et les détails « pour introduire des plaintes contre ceux qui sont impliqués dans l'atteinte à l'intégrité physique ou morale des prisonniers ».

Tsa-algerie.dz- 09 février 2022- Amnesty dénonce la « répression » des partis politiques en Algérie

Amnesty International a dénoncé ce mercredi 9 février dans un communiqué la « répression qui cible » les partis politiques en Algérie. L'ONG de défense des droits de l'homme qui dispose d'un bureau à Alger, a indiqué qu' « au cours du seul mois de janvier, les autorités algériennes ont suspendu un parti politique et ont menacé deux autres de subir le même sort ».

Amnesty International affirme que les autorités algériennes ont « aussi condamné le leader d'un parti politique à deux années de prison pour avoir exprimé ses opinions contre la répression dans le pays, portant à au moins 251 le nombre total de personnes actuellement détenues pour avoir exercé leurs droits de manifester pacifiquement et de s'exprimer librement. »

AI a rappelé que Fethi Ghares, coordinateur du Mouvement démocratique et social (MDS) a été condamné le 9 janvier par le tribunal de Bab el Oued (Alger), à deux ans de prison et à une amende de 200. 000 dinars algériens pour « avoir exercé son droit à la liberté d'expression. »

AI a indiqué que « pas moins de 60 membres du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), dont des anciens parlementaires et des élus locaux, ont été poursuivis. Quatre sont toujours en détention. »

AI a rappelé la dissolution par les « autorités » de l'association RAJ pour de « fausses accusations portant sur l'organisation d'activités ne correspondant pas à ses statuts , et le gel des activités du Parti socialiste des travailleurs (PST).

« L'Algérie doit en finir avec sa répression implacable contre toutes les formes de dissidence. Le droit international relatif aux droits humains et la Constitution algérienne garantissent les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique pour les partis politiques », a déclaré Amna Guellali, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty International, dans le communiqué.

Amna Guellal a estimé que « les autorités doivent cesser immédiatement leurs attaques contre les libertés fondamentales en Algérie ».

Tsa-algerie.dz- 09 février 2022- Procès de Khaled Drareni : le parquet requiert l'aggravation de la peine

Le journaliste Khaled Drareni est jugé pour la troisième fois. Condamné à 3 ans puis à 2 ans de prison ferme en première instance et en appel en 2020, son procès après cassation a eu lieu ce jeudi 17 février à la Cour d'Alger.

Dans son réquisitoire, le représentant du parquet a requis l'aggravation de la peine prononcée en appel à l'encontre du journaliste poursuivi depuis mars 2020 pour « incitation à attroupement non armé » et « atteinte à l'unité nationale ».

Drareni a été arrêté et incarcéré en mars 2020, alors qu'il couvrait une marche à Alger. Jugé en août de la même année, il a été condamné à 3 ans de prison ferme et 50 000 dinars d'amende, peine ramenée en appel un mois plus tard à 2 ans ferme.

En février 2021, il a été remis en liberté provisoire. En mars, la Cour suprême a accepté le pourvoi en cassation de la défense et rejeté celui du parquet, ordonnant la tenue d'un troisième procès.

Après plusieurs reports, celui-ci s'est tenu ce jeudi et a concerné aussi les militants Slimane Hamitouche et Samir Benlarbi, poursuivis dans la même affaire. Arrêtés en même temps que Khaled Drareni, ils ont néanmoins été remis en liberté provisoire dès juillet 2020. Seule l'accusation d'incitation à attroupement a été retenue contre eux. Ils ont été condamnés à 2 ans de prison dont 4 mois ferme en première instance, puis à un an dont 4 mois ferme en appel.

Tsa-algerie.dz- 20 février 2022- Dix personnes arrêtées pour prostitution à Alger

Un réseau de prostitution composé de dix personnes a été démantelé à Alger, ont indiqué les services de sécurité de la wilaya dans un communiqué publié ce dimanche 20 février.

Soupçonnées de « prostitution et de possession de stupéfiants et de substances psychotropes sous couvert d'exercer une activité commerciale de type soins corporels », les services de la 6e sûreté urbaine de Dely Brahim ont procédé à l'arrestation de dix personnes, dont cinq femmes, au cours de cette opération, précise le communiqué.

« L'opération, placée sous la surveillance permanente et continue du parquet régional compétent, a permis aux membres de la brigade, après avoir exécuté un mandat de perquisition, d'arrêter 10 suspects, dont cinq femmes », peut-on lire notamment dans le communiqué.

Les services de sécurité de la wilaya d'Alger précisent, par ailleurs, qu'au cours de l'opération 16 460 DA, deux morceaux de stupéfiant de type cannabis, dix-huit comprimés psychotropes, un billet de 2000 DA contenant de la poudre blanche, ainsi que des pilules contraceptives et treize préservatifs ont été saisis.

« Après avoir accompli les procédures judiciaires, les suspects ont été présentés devant le parquet », conclut le communiqué.

Jeune Afrique- le 21 février 2022 Algérie : avec l'arrestation de Zaki Hannache, la répression franchit un nouveau cap



Trois jours après avoir témoigné dans JA, le défenseur des droits humains, Zaki Hannache, considéré comme le porte-voix des détenus d'opinion, a été arrêté. Dans la perspective du troisième anniversaire du Hirak, les autorités resserrent l'étau sur les militants pro-démocratie.

Le 18 février, en début de soirée, la nouvelle tombe sur les réseaux sociaux. Cinq officiers en civils ont effectué une perquisition au domicile familial de Zaki Hannache, 34 ans, à Alger, et l'ont embarqué sans violence vers un commissariat de la capitale, selon son père.

Sur les réseaux sociaux, les réactions affluent, entre consternation, colère et incompréhension. Les internautes sont alarmés d'apprendre que celui qui documentait minutieusement chaque arrestation puisse être ciblé à son tour.

Parmi eux, Riad s'interroge sur les accusations qui seront portées contre son ami : « Amour démesuré pour son pays ? Excès de gentillesse ? Port abusif de la casquette ? » ironise-t-il. « On est tous abattus », admet-il. « Zaki était un porte-flambeau, il ne discriminait pas dans son traitement des détenus et c'est pour ça qu'on l'admirait tous. »

En moins de 24h, une pétition est signée par 15 organisations et près de 130 personnalités algériennes pour condamner cette « énième dérive » du pouvoir et réclamer la libération de l'activiste, décrit comme « un modèle d'engagement pacifique au sein du Hirak ».

« Véhicule essentiel »

Dans un contexte de fermeture de l'espace public où les arrestations et les comparutions judiciaires sont quotidiennes, l'arrestation de Zaki Hannache n'est pas anodine. Ce technicien en maintenance industrielle, originaire de Béjaïa, déclarait en février 2021 qu'avant le Hirak, ses rêves se limitaient au mariage et à l'émigration.

ZAKI EST DEVENU UN VÉHICULE ESSENTIEL DE DOCUMENTATION DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

À l'été 2019, alors que les procès de manifestants pacifiques se multiplient, l'engagement de Zaki Hannache prend une autre direction. Il comprend la nécessité de faire toute la lumière sur le sort réservé à ceux qui contestent « l'Algérie nouvelle » promise par le président Abdelmadjid Tebboune.

« Dans un contexte où les médias officiels dominent l'information, Zaki est devenu un véhicule essentiel de documentation des violations des droits humains », commente l'avocat et ancien président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme Mustapha Bouchachi.

Le militant a construit un réseau de confiance auprès des avocats à travers le territoire algérien et relaie les informations qu'ils lui transmettent. Au seul moyen d'un compte Facebook et de son téléphone, il est devenu à lui seul une plateforme clé d'information sur les arrestations et les poursuites judiciaires contre tous ceux considérés comme une menace par le pouvoir.

EN RAPPORTANT DES ÉLÉMENTS FACTUELS SUR LES ARRESTATIONS, ZAKI HANNACHE SE PENSAIT À L'ABRI DE LA RÉPRESSION

Au sein de la société civile, la personnalité de Zaki Hannache fait consensus. « Depuis le Hirak, Zaki est l'ami de tout le monde », plaisante une de ses amies et militante à Alger, qui préfère garder l'anonymat. Au-delà de son travail de documentation, Zaki Hannache a travaillé au plus près des détenus et de leurs familles.

Il lui est arrivé de se rendre à la sortie d'un commissariat au milieu de la nuit pour y attendre la sortie d'un militant, avant d'enchaîner le lendemain à la première heure en assistant au procès d'un autre. Outre les informations livrées heure par heure, Zaki Hannache a utilisé sa plateforme pour témoigner de l'engagement de ceux qu'il admire, au premier rang desquels les avocats des détenus, qu'il décrit comme des « soldats de la liberté ».

« Dans le puits du militantisme »

Zaki Hannache est devenu « la principale référence » sur la situation des détenus d’opinion, il représentait une « Ligue des droits de l’Homme » à lui tout seul, assure Mehdi, membre du collectif « *Algerian Detainees* » (Détenus algériens).

Mais l’engagement sans faille de Zaki Hannache n’a pas été sans un important sacrifice personnel. Technicien de jour, Zaki Hannache entame en fin de journée son deuxième travail. Malgré les pressions, l’épuisement de trois années de mobilisation et le désespoir de voir ses amis - militants, journalistes, avocats – ciblés les uns après les autres, cesser son combat n’était pas une option. Il disait être tombé « dans le puits du militantisme ».

En rapportant essentiellement des éléments factuels sur les arrestations et poursuites judiciaires, Zaki Hannache se pensait à l’abri de la répression. Pourtant ces derniers mois, alors que les organisations internationales comme Amnesty international décrivaient « une régression marquée de la situation des droits humains » et une « répression implacable », Zaki se sentait de plus en plus menacé.

Empêcher le retour du Hirak

Quelques semaines avant son arrestation, il avait partagé avec ses proches ses craintes après que des officiers de police se sont déplacés à son lieu de travail et à son domicile pour se renseigner sur ses activités.

340 DÉTENUS D’OPINION AU 9 FÉVRIER

D’après Raouf Farrah, chercheur en géopolitique et militant au sein du mouvement Ibtykar, « l’arrestation de Zaki vise à fragiliser le travail de veille sur les violations des droits humains et la couverture de la situation des détenus d’opinion ».

Face à un régime qui resserrait l’étau, Zaki s’est mobilisé auprès des « grévistes de la dignité » et s’est fait vecteur de cette campagne, notamment dans *Jeune Afrique* le 15 février, soit trois jours avant son arrestation.

Au soir de son témoignage dans nos colonnes, le président Abdelmadjid Tebboune affirme qu’il n’y a pas de détenus d’opinion en Algérie. Ce n’était pas l’avis de Zaki Hannache qui en a recensé au moins 340 au 9 février. Aujourd’hui, l’arrestation de leur porte-voix est un coup

dur porté à ceux qui contestent cette proclamation. L'objectif des autorités est « d'empêcher un retour du Hirak et l'avènement de ses revendications », estime Maître Bouchachi.

HRW - le 21 février 2022- Trois ans après le début du mouvement du Hirak, la répression se durcit



Les autorités devraient libérer toutes les personnes emprisonnées pour s'être exprimées pacifiquement

Des Algériens manifestent à Alger pour marquer le deuxième anniversaire du mouvement Hirak, le 22 février 2021.

(Beyrouth) – Les autorités algériennes devraient remettre immédiatement en liberté les défenseurs des droits humains, les activistes de la société civile, les personnalités d'opposition, les journalistes et toutes les autres personnes emprisonnées arbitrairement pour avoir exercé pacifiquement leur droit aux libertés d'expression et de réunion, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui.

Trois ans après l'émergence du mouvement protestataire du « *Hirak* », qui organisait chaque semaine des manifestations pacifiques massives pour réclamer des réformes politiques, les autorités maintiennent en détention au moins 280 activistes, dont beaucoup sont liés au Hirak, inculpés ou condamnés sur la base d'accusations vagues. Certains font l'objet d'accusations de terrorisme sur la base d'une définition de ce terme si vaste que cela en devient arbitraire. Leur nombre a grimpé en flèche au cours de la dernière année, alors que les autorités ont également pris pour cible des associations et des partis politiques proches du Hirak.

« *Les autorités algériennes devraient remettre en liberté les centaines de personnes emprisonnées pour leur prise de parole pacifique ou leur activisme pro-Hirak* », a déclaré Eric Goldstein, directeur par intérim de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch. « *Empiler des chefs d'accusation douteux de 'terrorisme' et des inculpations vagues comme 'atteinte à l'unité nationale' ne peut occulter le fait qu'il s'agit en réalité de réduire au silence les voix critiques d'un mouvement pacifique.* »

Le 22 février 2019, des millions d'Algériens ont défilé dans les rues d'Alger et d'autres villes pour exprimer leur opposition à un cinquième mandat à la tête du pays de l'ancien

président Abdelaziz Bouteflika. Les manifestants du Hirak (« *mouvement* » en arabe), qui se sont rassemblés dans les rues chaque vendredi après le 22 février, ont obtenu la démission de Bouteflika en avril 2019. Mais, plus tard cette année-là, quand le mouvement s'est opposé à la tenue d'une élection présidentielle sans que des réformes soient d'abord mises en place, les autorités ont commencé à arrêter les personnes perçues comme les figures du mouvement.

La répression s'est intensifiée après l'élection du président Abdelmadjid Tebboune en décembre 2019, bien que les manifestations se sont interrompues en mars 2020 à cause de la pandémie de Covid-19. Lors du deuxième anniversaire du Hirak, en février 2021, les manifestations ont repris, mais elles ont perdu de l'ampleur trois mois plus tard, à cause de la répression et de l'affaiblissement du mouvement.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), créé en août 2019 par des activistes et des avocats afin d'assurer un suivi des arrestations et des procès, au moins 280 personnes sont actuellement emprisonnées pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions, pour la plupart en lien avec le Hirak. La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a estimé que le nombre de personnes en détention était de 330, le 5 février 2022.

À l'approche de l'anniversaire du Hirak, au moins 40 personnes détenues à la prison d'El Harrach à Alger ont commencé une grève de la faim le 28 janvier, pour protester contre leur détention qu'elles considèrent arbitraire, a déclaré le Collectif de défense des détenus d'opinion, un groupe d'avocats. La plupart de ces grévistes de la faim sont en détention préventive et attendent leur procès depuis des mois.

Selon ce Collectif, les autorités ont transféré plus de 20 grévistes de la faim d'El Harrach à la prison de Saïd Abid à Bouira, à l'est d'Alger, et à celle de Berrouaghia, au sud-ouest de la capitale. « *Nous considérons que le transfert de ces détenus vers d'autres prisons est d'un côté une mesure punitive, de l'autre, il vise à casser ce mouvement [de grève]* », a déclaré Abdelghani Badi, un avocat membre du Collectif, au quotidien El Watan.

L'un de ces grévistes de la faim est Hassan Bouras, journaliste et membre de la LADDH basé à El Bayadh, dans l'ouest du pays, a indiqué l'un de ses avocats à Human Rights Watch.

Arrêté le 6 septembre 2021, il est accusé d'« *atteinte à l'unité nationale* », « *outrage à corps constitués* » et « *promotion d'informations mensongères* », a indiqué cet avocat, mais aussi d'« *adhésion à une organisation terroriste* », « *apologie du terrorisme* » et « *complot contre la sûreté de l'État* », entre autres chefs d'inculpation, relatifs notamment à ses publications Facebook. Bouras, qui avait déjà été emprisonné pour ses propos critiques à l'égard du gouvernement algérien, fait actuellement l'objet de plusieurs procédures judiciaires.

En juin 2021, le président Tebboune a amendé le code pénal par ordonnance, élargissant la définition algérienne déjà exagérément large de la notion de « *terrorisme* » contenue dans son article 87, pour y inclure toute action ayant pour objet « *d'œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels* » ou de « *porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'inciter à le faire, par quelque moyen que ce soit* ».

Les autorités ont eu recours à cet article pour poursuivre un nombre croissant de militants, de journalistes et de défenseurs des droits humains.

Le 24 janvier, elles ont arrêté Abdelkrim Zeghilèche, un activiste qui dirige la station de radio Sarbacane basée à Constantine. Il est accusé d'« *apologie du terrorisme* », « *utilisation des technologies de l'information pour diffuser des idées terroristes* » et « *affichage et diffusion de publications portant atteinte à l'intérêt national* », en lien avec ses publications Facebook et ses déclarations dans les médias, a déclaré son frère, Abdelmoumen Zeghilèche, à Human Rights Watch. Abdelkrim Zeghilèche avait déjà été emprisonné auparavant pour ses opinions durant le Hirak.

Les autorités ont également pris pour cible des partis politiques d'opposition partisans du mouvement de protestation. Le 20 janvier, le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative d'Algérie, a ordonné la suspension temporaire des activités du Parti socialiste des travailleurs (PST) et la fermeture de ses locaux à Alger. Cette décision a fait suite à une plainte contre ce parti déposée le 26 avril 2021 par le ministère de l'Intérieur, qui l'accusait de n'avoir pas tenu son congrès annuel comme l'exigeait à la fois son règlement interne et la Loi n°. 12-04 sur les partis politiques.

« *[Cette suspension vise à] faire payer à notre parti ses positions politiques et ses engagements résolus dans le Hirak, contre la répression et aux côtés des luttes sociales* », a affirmé le parti. Ce parti a été officiellement fondé en 1989 après l'instauration du multipartisme en Algérie, mais existait non officiellement auparavant.

L'ordre de suspension est intervenu en dépit du fait que le parti avait tenu son congrès le 24 avril 2021 et avait transmis les documents y relatifs au ministère de l'Intérieur, a déclaré Samir Larabi, un cadre du parti, à Human Rights Watch.

Le 20 janvier, le Conseil d'État a rejeté une demande similaire du ministre de l'Intérieur qui souhaitait suspendre un autre parti d'opposition, l'Union pour le changement et le progrès (UCP) présidé par Zoubida Assoul, une avocate. Toutefois, ce parti est toujours dans l'attente d'une autre décision du Conseil d'Etat concernant une demande de dissolution déposée par le ministre de l'Intérieur.

Les deux partis d'opposition laïcs, le Mouvement démocratique et social (MDS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), sont également dans le viseur des autorités. Le porte-parole du MDS, Fethi Gharès, 48 ans, a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 200 000 dinars (1 420 dollars) le 9 janvier 2021, pour « *outrage à corps constitués* », « *appel à attroupement* » et « *diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'intérêt national* », des accusations reposant notamment sur des déclarations politiques qu'il avait faites en ligne, a indiqué son épouse, Messaouda Cheballah, à Human Rights Watch.

Le 6 janvier, le RCD a reçu une mise en demeure du ministère de l'Intérieur l'accusant d'infraction à la Loi n° 12-04 sur les partis politiques en ayant organisé « *des activités en dehors des objectifs stipulés dans sa loi fondamentale* ». Cette mise en demeure est intervenue après une réunion tenue le 24 décembre 2021, au siège du RCD à Alger, à laquelle avaient participé plusieurs activistes se mobilisant pour la création d'un front contre la répression et pour les libertés.

Quant aux organisations de la société civile, un tribunal a dissous le 13 octobre le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), une organisation pro-Hirak, à la suite d'une plainte du ministère de l'Intérieur selon lequel ses activités étaient contraires aux objectifs définis par la Loi n° 12-06 sur les associations et les statuts de l'association. Le RAJ est une organisation

majeure créée en 1992 pour promouvoir les activités culturelles, les droits humains et les valeurs de citoyenneté.

En outre, l'association culturelle SOS Bab El Oued à Alger a cessé ses activités et ses locaux sont fermés depuis que la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a perquisitionné son bureau, en avril 2021, et confisqué du matériel. Le président de cette association de proximité bien connue, Nacer Meghnine, a été condamné en novembre à un an de prison pour «*atteinte à l'unité nationale et à l'intérêt national*», entre autres chefs d'accusation en lien avec les activités de l'association.

Tous ces partis et toutes ces organisations ont activement participé au mouvement du Hirak et sont membres du Pacte de l'alternative démocratique (PAD), une alliance de forces d'opposition qui s'est formée en juin 2019, pendant le mouvement de protestation.



Plus de 130 organisations et acteurs de la société civile ont réclamé la libération «immédiate» de l'activiste.

Les appels à la libération du défenseur des droits humains Zaki Hannache, placé en garde à vue après son arrestation, vendredi à Alger, se multiplient tandis que deux avocats lui ont rendu visite. «*Nous venons, mon confrère Fethi Chemakhi et moi-même, de rendre visite à Zaki Hannache en garde à vue depuis vendredi. L'enquête se poursuit en attendant sa probable présentation demain (aujourd'hui, ndlr) devant le procureur*», a informé, hier, Me Zoubida Assoul via son compte Facebook, ajoutant que le défenseur des droits humains «*se porte bien*».

L'avocate a réclamé la libération de Zaki Hannache, ainsi que tous les détenus politiques et d'opinion à l'occasion du 3e anniversaire du hirak. De son côté, Mary Lawlor, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits humains, a exhorté, avant-hier, les autorités algériennes à libérer «*immédiatement et sans conditions*» Zaki Hannache et Faleh Hammoudi, représentant de la LADDH à Tlemcen, condamné à trois ans de prison ferme et une amende de 100 000 DA. Ce dernier est poursuivi pour plusieurs chefs d'inculpation, dont «*gestion d'une association (organisation) non agréée*» et «*outrage à corps constitué*», selon le CNLD. La condamnation de Faleh Hammoudi a été jugée «*scandaleuse*» par Saïd Salhi, vice-président de la LADDH.

Samedi dernier, plus de 130 organisations et acteurs de la société civile ont réclamé la libération «*immédiate*» de l'activiste Zaki Hannache. «*A quelques jours du troisième anniversaire du hirak, l'arrestation de Zaki Hannache est une énième dérive du système autoritaire au pouvoir*», ont dénoncé les signataires d'une pétition publiée sur internet. Parmi les signataires, l'on peut citer les avocats Mustapha Bouchachi, Abdelghani Badi, Noureddine Benissad, Yamina Allili, Nabila Smaïl, l'activiste Fodil Boumala, le sociologue Nacer Djabi,

le président du RCD Mohcine Belabbas, l'ancien premier secrétaire du FFS Ahmed Djedaï, les députés démissionnaires Ramdane Tazibt (PT) et Khaled Tazaghart.

Du côté des ONG locales, l'on peut citer la LADDH, SOS Disparus, et le Réseau algérien contre la répression et pour la libération des détenus d'opinion. «*Zaki Hannache est un modèle d'engagement pacifique au sein du hirak populaire. Depuis plus de deux ans, il fait un travail exceptionnel de veille sur la situation des détenus d'opinion, les violations des droits humains et la répression des militants et citoyens engagés au sein du hirak. Zaki n'est pas seulement engagé à vérifier et à relayer les informations, il est un soutien moral pour plusieurs familles de détenus*», ont souligné les rédacteurs de la pétition.

«*En arrêtant ce jeune militant qui a fait ses classes au sein du mouvement populaire, le système au pouvoir veut occulter la question des détenus d'opinion et affaiblir le travail de veille effectué par les défenseurs des droits humains. A ce jour, plus de 300 personnes sont arbitrairement détenues*», ont-ils dénoncé.

Ces derniers ont aussi fustigé un «*climat de terreur qui pèse sur les militants et les citoyens investis dans le hirak, dont les droits et les libertés les plus fondamentaux sont menacés*», alors que «*plusieurs d'entre eux sont emprisonnés ou subissent des pressions policières et judiciaires lourdes*». Dans leur pétition, ils ont rappelé que «*l'Algérie garantit ces droits et libertés dans la Constitution et a ratifié des conventions internationales qui les protègent et adhère à la Déclaration internationale de la protection des défenseurs des droits humains*».

Tout en affichant leur «*soutien indéfectible à Zaki Hannache, aux détenus d'opinion et à tous ceux qui subissent les affres de la répression*», les rédacteurs de la pétition ont condamné «*la dérive répressive*» et appelé «*à y mettre fin dans les plus brefs délais*». Enfin, ils réclament «*la libération immédiate et la réhabilitation pleine et entière des détenus d'opinion*».

Elwatan-dz.com – Le 22 février 2022- Le coordinateur du MDS en prison depuis près de huit mois : Le procès en appel de Fethi Gheras programmé pour le 1er mars



Le procès en appel de Fethi Gheras, coordinateur national du Mouvement démocratique et social (MDS) algérien, est programmé pour le 1er mars.

L'homme politique avait été condamné à une peine de deux ans de réclusion, assortie d'une amende de 200 000 DA, le 9 janvier dernier, par le tribunal de Bainem (Bab El Oued). Il est poursuivi pour «diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'unité nationale», «outrage à corps constitué» et «diffusion d'informations pouvant porter atteinte à l'ordre public».

Le 9 janvier dernier, il a été acquitté pour les accusations d'«incitation à la haine» et «atteinte à la personne du président de la République». Lors du procès qui s'est déroulé le 26 décembre 2021 après plusieurs reports, le procureur avait requis trois ans de prison ferme, assortis d'une amende de 100 000 DA.

La condamnation d'un responsable de parti politique agréé a été perçue comme un nouveau pas dans ce qui est considéré comme une «répression» du pouvoir contre les voix dissonantes. Fethi Gheras a été arrêté à son domicile le 30 juin 2021. Le juge d'instruction près le tribunal de Bab El Oued l'a placé, le lendemain, sous mandat de dépôt.

Liberté Algérie - le 23 février 2022 - IL A ÉTÉ LANCÉ PAR DES ACTEURS CONNUS POUR LEUR ENGAGEMENT DANS LE HIRAK

Le Pacte pour la mobilisation démocratique est né



“Fruit de nombreuses rencontres-débats tenues depuis 2019, cette proposition se veut une traduction des aspirations légitimes de la mobilisation citoyenne”, précisent les auteurs de la déclaration.

En ce 3e anniversaire du Hirak, des acteurs connus pour leur engagement en faveur de la démocratie et de la citoyenneté ont pris sur eux de lancer une nouvelle initiative politique consistant en la création d'un “pacte pour la mobilisation démocratique” qui vise à fédérer les énergies autour d'un smig républicain à même de rencontrer l'adhésion d'un grand nombre d'Algériens.

Objectif proclamé : la réalisation de la transition démocratique tant réclamée par de nombreux citoyens et militants engagés corps et âme dans le Hirak. “Cette déclaration est une proposition soumise au débat public dans le but de parvenir à un ‘pacte pour la mobilisation démocratique’.

Ce pacte aspire à montrer que les millions d'Algériennes et d'Algériens qui exigent pacifiquement la fin du système politique autoritaire actuel et l'édification d'un État de droit démocratique et social, à caractère civil, sont unis par des principes communs, quelles que soient les circonstances”, explique-t-on dans une déclaration rendue publique hier.

Cette déclaration a déjà recueilli la signature de grosses pointures de la vie publique nationale telles que l'avocat Mustapha Bouchachi, l'infatigable avocate et militante Zoubida Assoul, le professeur d'université Lahouari Addi, le sociologue Nacer Djabi, le physicien Noureddine Melikechi, les politologues Hasni Abidi et Mohammed Hennad, l'industriel Slim Othmani, le professeur Madjid Bencheikh, le président de la Laddh Noureddine Benissad, le professeur

Kamel Bouzid, le vice-président de la Laddh (aile Hocine Zehouane) Saïd Salhi, le président de l'association dissoute RAJ Abdelouahab Fersaoui, etc.

“Fruit de nombreuses rencontres-débats tenues depuis 2019, cette proposition se veut une traduction des aspirations légitimes de la mobilisation citoyenne. L’arrêt des manifestations en raison de la pandémie et de la répression qui criminalisent l’activité politique de l’opposition ne signifie ni l’arrêt ni l’échec du Hirak”, précisent les auteurs de la déclaration.

Face à la gravité de la situation dans laquelle, selon eux, se trouve actuellement le pays, marquée par une conjoncture socio économique qui “se dégrade dangereusement”, un affaiblissement des institutions de l’État et “un recul sans précédent” des libertés fondamentales, les auteurs de la déclaration estiment qu’“une transition démocratique est plus que jamais nécessaire”.

“Le caractère pacifique du Hirak invite au dialogue et à une solution politique. C’est pourquoi cette ‘déclaration’ plaide pour une transition démocratique, indépendante et négociée qui réalise les revendications portées par le mouvement populaire”, soutiennent-ils.

Une solution politique qui, selon eux, “ne doit se résumer ni à de simples consultations ni à une énième manœuvre de cooptation” et dont la mise en œuvre doit être précédée par l’“apaisement du climat politique”.

Aussi, ils exigent “la libération immédiate et inconditionnelle des détenus d’opinion et leur réhabilitation pleine et entière” ainsi que “l’arrêt des pratiques répressives et liberticides et la fin de l’instrumentalisation de la justice” et “la suppression de toutes les normes juridiques liberticides, notamment les dispositions relatives au terrorisme, et la conformité de ces normes aux conventions internationales de protection des droits humains ratifiées par l’Algérie, dont la Déclaration universelle des droits de l’Homme”.

Dans le but de ratisser large, les acteurs à l’origine de cette énième initiative ont mis en avant trois grands postulats à même d’être acceptés par un grand nombre de militants : le principe de la légitimité populaire et de l’État de droit démocratique et social ; le principe de la voie pacifique et enfin le principe de l’unité dans la pluralité.

Selon eux, des rencontres et des débats seront organisés ultérieurement pour élaborer le contenu du futur pacte démocratique.

Liberté Algérie - le 23 février 2022- MENACÉ DE DISSOLUTION- Le PST saisit le premier ministre



Pour comprendre les raisons de sa suspension par le ministère de l'Intérieur, le Parti socialiste des Travailleurs (PST) va saisir dans les prochaines heures le Premier ministre, Aymen Benabderrahmane. L'annonce a été faite, durant la matinée

d'aujourd'hui, mercredi 23 février, par le secrétaire général du parti, Mahmoud Rachidi, lors d'une conférence de presse animée au siège de son parti à Alger. « Il s'agit probablement de la dernière activité que nous animons dans ce siège », a prévenu Rachidi qui fait référence à la décision prise le 20 janvier dernier par le Conseil d'Etat visant à « geler temporairement » les activités de son parti et à « fermer » son siège. « Jusqu'à présent, nous ne savons pas pour quelle raison le ministère de l'Intérieur a pris cette décision si ce n'est le déni de justice », a-t-il commenté. Pour « comprendre » les motivations de l'administration, une délégation du PST est allée solliciter une audience au ministre de l'Intérieur. Mais la réception « a refusé de nous accuser réception de notre demande », a-t-il indiqué. Pour lui, si les autorités décident de dissoudre le PST, cela « sera un acte grave » contre « un courant politique qui a même participé à la lutte pour la libération du pays ». De toute façon « notre combat continuera » même « sans siège ». « Nous avions travaillé de 1974 jusqu'à 1989 sans agrément. Cela ne nous a pas empêchés d'exister sur le terrain », a-t-il ajouté. Sur le plan politique, le secrétaire général du PST rappelle que le pays vit une « crise politique » qui ne peut « être résolue par une gestion policière ». Il a dénoncé la répression et « souhaite que les détenus d'opinion suspendent leur grève de la faim » parce que l'objectif de leur action « a été largement atteint ».

Elwatan-dz.com – Le 23 février 2022- Concrétisation des revendications du hirak : Une nouvelle initiative politique



Des personnalités nationales, des acteurs du mouvement citoyen, des militants de la société civile et des intellectuels lancent une nouvelle initiative politique pour la concrétisation des revendications du hirak.

Intitulée «Déclaration de principe pour la mobilisation démocratique», cette dernière, selon les signataires, «est soumise au débat public dans le but de parvenir à un pacte pour la mobilisation démocratique». «Ce pacte aspire à montrer que les millions d'Algériennes et d'Algériens, qui exigent pacifiquement la fin du système politique autoritaire actuel et l'édification d'un Etat de droit démocratique et social à caractère civil, sont unis par des principes communs, quelles que soient les circonstances», lit-on dans ce texte, signé par, notamment, Mustapha Bouchachi, Noureddine Melikechi, Nourredine Benissad, Slim Otmani, Zoubida Assoul, Lahouari Addi, Nacer Djabi, Louisa Aït Hamadouche, Abdelghani Badi...

Cette initiative, lit-on dans le même document, est le fruit de nombreuses rencontres-débats tenues depuis 2019. «Cette proposition se veut une traduction des aspirations légitimes de la mobilisation citoyenne. L'arrêt des manifestations, en raison de la pandémie et de la répression qui criminalise l'activité politique de l'opposition, ne signifie ni l'arrêt ni l'échec du hirak», précisent les rédacteurs de cette déclaration.

Soulignant que «la situation socioéconomique se dégrade dangereusement, les institutions de l'Etat s'affaiblissent, plus de 300 détenus d'opinion sont arbitrairement emprisonnés et les libertés fondamentales connaissent un recul sans précédent», ils estiment qu'«une transition démocratique est plus que jamais nécessaire». «Le caractère pacifique du hirak invite au dialogue et à une solution politique. C'est pourquoi cette Déclaration plaide pour une

transition démocratique, indépendante et négociée qui réalise les revendications portées par le mouvement populaire», insistent les signataires.

Mais, indiquent-ils, «cette solution politique exige un climat apaisé». «Son élaboration ne doit se résumer ni à de simples consultations ni à une énième manœuvre de cooptation», avertissent-ils.

Pour réaliser cet apaisement, indiquent-ils, les signataires appellent «à la libération immédiate et inconditionnelle des détenus d’opinion et leur réhabilitation pleine et entière, à l’arrêt des pratiques répressives et liberticides et la fin de l’instrumentalisation de la justice, à la suppression de toutes les normes juridiques liberticides, notamment les dispositions relatives au terrorisme, et la conformité de ces normes aux conventions internationales de protection des droits humains ratifiées par l’Algérie, dont la Déclaration universelle des droits de l’homme».

Cette déclaration, lit-on dans ce texte, vise l'affirmation et la promotion des principes suivants, notamment celui relatif à «la légitimité populaire et de l'Etat de droit démocratique et social», «le principe de la voie pacifique» et «l’unité dans la pluralité».

Elwatan-dz.com – Le 26 février 2022- Il plaide pour une alternative démocratique : Le RCD alerte sur la «dégradation» de la situation politique du pays



Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) alerte sur la «dégradation» de la situation des droits humains et des libertés individuelles et collectives dans le pays. «La dégradation de la situation des droits humains et des libertés individuelles et collectives n'est plus à démontrer, et le nombre de détenus politiques et d'opinion ne cesse de croître : près de 400 militants, dont 7 femmes, sont en détention dans les prisons algériennes.

Comme ultime recours et pour faire entendre leurs revendications, 46 d'entre eux se sont mis en grève de la faim depuis le 28 janvier 2022. Au lieu de prendre acte, assurer un suivi médical et répondre à leurs doléances, les tenants du pouvoir ont fait dans le déni et, en représailles, ont procédé au transfert de certains d'entre eux vers d'autres prisons», note le RCD dans un communiqué rendu public, hier, à l'issue d'une réunion de son secrétariat national pour examiner le volet organique du parti ainsi que la situation politique et socioéconomique du pays.

Le parti de Mohcine Belabbas affirme que la commémoration du 3e anniversaire du hirak été caractérisée par «une répression sans précédent qui a donné lieu à une vague d'arrestations assimilable à une véritable chasse aux sorcières». «Pour une “journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et son armée pour la démocratie”, on ne pouvait faire pire en termes de répression et de terreur, et ce, dans plusieurs régions du pays. Le ridicule a été atteint par ce pouvoir de fait qui a perdu le sens de la mesure en procédant au détournement dans la wilaya de Béjaïa d'un bus de transport d'étudiants universitaires vers un commissariat de police», rapporte-t-il.

«Restituer au peuple sa souveraineté»

Le RCD estime que les «tâtonnements, les faux pas et la gestion hasardeuse et dangereuse de la vie politique du pays ont donné lieu, dans un premier temps, à la publication au Journal

officiel de la République d'un arrêté ministériel portant listes nationales des personnes et entités terroristes en application de l'article 87 bis du code pénal et, dans un deuxième temps, au retrait pur et simple de ce texte du site du Journal officiel. Cette violation de droit des plus élémentaires qui est celui de la présomption d'innocence constitue une illustration de plus de l'immixtion du pouvoir exécutif dans le domaine des compétences de la justice». Sur le plan socioéconomique, le RCD considère que la situation ne cesse de «se dégrader dangereusement, jetant des pans entiers de la population dans la misère et l'incertitude». «Les décisions prises, au mépris des règles juridiques, concernant le gel et la suppression, pour certains produits d'importation, des impôts et taxes pourtant contenus dans les dispositions de la loi de finances 2022, à peine entrée en vigueur, illustrent on ne peut mieux la cécité, l'amateurisme et l'incompétence criants qui règnent dans la sphère décisionnelle. De même, l'allocation d'une prime d'aide aux chômeurs, quoique indispensable, ne peut pallier l'absence d'une politique de l'emploi et dissimuler la paralysie de la relance économique.» Le verdict du RCD est sans appel: «L'impasse politique, économique et sociale que le régime en place impose à l'Algérie menace la pérennité de l'Etat».

Le parti estime qu'il est «urgent de restituer au peuple algérien sa souveraineté et d'impulser une alternative démocratique, et ce, dans le cadre d'un processus constituant».

Liberté Algérie - le 27 février 2022 - RÉVISION DE LEUR STATUT ET INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE - Les juges haussent le ton



Lors d'une rencontre tenue hier à Alger avec les juges du centre du pays, le président du Syndicat national des magistrats (SNM), Issad Mabrouk, s'en est pris autant à ses collègues qu'aux autorités en réclamant "plus d'indépendance de la justice".

Issad Mabrouk en a visiblement gros sur le cœur. Le président du Syndicat national des magistrats (SNM) s'est, pour la première fois, attaqué à certains de ses collègues qui en rendant "des jugements" qui ne sont pas "équitables" peuvent, selon lui, "provoquer des troubles". Loin des procès politiques surmédiatisés, le chef du syndicat des magistrats veut particulièrement mettre le curseur sur des dérives susceptibles de naître de décisions de justice "injustes" et "non équitables". Dans un discours prononcé devant les cadres du SNM du centre du pays, Issad Mabrouk a surtout mis l'accent sur le problème de formation et de compétences dont souffrent certains de ses collègues. "L'indépendance de la justice commence par une bonne formation des juges", a-t-il dit tout en assurant qu'un juge "bien formé" qui "rend des décisions justes" ne peut être sous l'influence de "quiconque". A contrario de cette situation, Mabrouk a cité l'exemple des juges chargés des questions foncières qui, par des décisions "injustes" ou "inexactes", peuvent "provoquer des troubles", voire provoquer mort d'homme. Pour lui, "le rôle des juges est de régler des problèmes et non de les créer", a-t-il encore ajouté. Il s'en est également pris à des tribunaux administratifs qui seraient "utilisés" comme moyen "d'asseoir le pouvoir" de "certains".

Cet aspect clos, le président du syndicat des magistrats, qui en passant a confié à des journalistes que la corruption est "un problème de toute la société", a demandé aux députés de "corriger" les deux lois qui leur sont soumises ces jours-ci, à savoir le statut des magistrats et la loi organique définissant les modalités de l'élection des membres élus du Conseil supérieur de la magistrature. Le SNM "demande aux députés d'exercer leurs prérogatives afin d'introduire les changements adéquats permettant de garantir l'indépendance du pouvoir

judiciaire, devenu une revendication citoyenne et non corporatiste”, notent d’ailleurs les résolutions rendues publiques après la fin des travaux. Alors que les deux textes sont au niveau du Parlement, le SNM demande toujours aux syndicats, aux partis politiques et à la société d’engager “un débat de fond” sur les deux projets.

Une manière de proposer une relecture de ces deux textes qui sont pourtant passés par une commission mixte, constituée des représentants de la chancellerie et des juges. Mais visiblement, les remarques formulées par les syndicalistes n’ont pas été prises en compte par le ministère de la Justice lors de la transmission des projets de loi au Parlement. Ce qui a fait dire au SNM que cela était l’œuvre de “chambres sombres”, sans aller très loin dans l’accusation, ni de situer les “parties” qui n’auraient pas pris en compte les propositions des magistrats. Il a même brandi la menace de durcir l’action des juges dans le cas où leurs revendications ne seraient pas satisfaites.

En plus de les appeler à la mobilisation pour “la consécration de l’indépendance de la justice” dans cette période “charnière”, le SNM demande à ses membres d’avoir des relations “apaisées” et “complémentaires” avec tous les acteurs du secteur de la justice. Il s’agit, selon Issad Mabrouk, des avocats, des greffiers et d’autres fonctionnaires de la justice. “Un juge ne doit pas se couper de son environnement”, a-t-il assuré.

Tsa-algerie.dz- 08 février 2022- FFS : « Les politiques répressives ne font qu'accentuer la crise »

Deux militants FFS de Béni Ourtilane dans la wilaya de Sétif, se présenteront demain 28 février devant la justice. Il s'agit d'Ammar Bella membre de l'APC et du militant de la section locale, Mokhtar Ben Ghouba.

Le premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a condamné ce dimanche 27 février cet appel à comparaître de ses deux militants devant la justice, dénonçant une poursuite à cause de leurs activités et opinions politiques.

« Le FFS exprime son soutien avec ses militants poursuivis par la justice ainsi que tous les détenus arbitrairement, jusqu'à leur réhabilitation et l'extinction de toutes les poursuites à leur encontre », a indiqué M. Aouchiche.

Le FFS réitère dans son communiqué sa demande pour la « cessation des harcèlements et les restrictions qui ciblent les militants politiques, et de lever toutes les contraintes qui touchent aux libertés collectives et individuelles, ainsi que tous les droits garantis par la Constitution arrachés par les luttes des Algériennes et des Algériens des décennies durant ».

Le FFS considère que les « politiques répressives et l'usage des appareils sécuritaire et judiciaire pour bâillonner les voix de l'opposition ne font qu'accentuer la crise nationale dont l'issue recommande le calme et le retour de la confiance dans un contexte international et régional critique », conclut le communiqué du FFS.